

AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer

Société par Actions Simplifiée

38 Rue Jean Mermoz

78600 MAISON LAFFITTE

Certificat du dépositaire

AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer

Société par Actions Simplifiée

38 Rue Jean Mermoz
78600 MAISON LAFFITTE

Certificat du dépositaire

Au Président,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier

- le bulletin de souscription par lequel l'Associé a souscrit 150 actions nouvelles d'un nominal de 100 euros ,
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de l'Associé de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ,
- l'arrêté de compte établi le 22 décembre 2011, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 22 décembre 2011, duquel il ressort que l'Associé possède sur la société AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer une créance d'au moins 2 639 141,24 euros ,
- le caractère liquide et exigible de cette créance ,
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Neuilly-sur-Seine, le 23 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a cursive 'C' and a horizontal line.

Jean-Claude BERRIEX

AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer

Société par Actions Simplifiée

38 Rue Jean Mermoz

78600 MAISON LAFFITTE

Certificat du dépositaire

AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer

Société par Actions Simplifiée

38 Rue Jean Mermoz
78600 MAISON LAFFITTE

Certificat du dépositaire

Au Président,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier

- le bulletin de souscription par lequel l'Associé a souscrit 150 actions nouvelles d'un nominal de 100 euros ,
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de l'Associé de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société ;
- l'arrêté de compte établi le 22 décembre 2011, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 22 décembre 2011, duquel il ressort que l'Associé possède sur la société AAB - Parc Eolien de Longeville Sur Mer une créance d'au moins 2 639 141,24 euros ,
- le caractère liquide et exigible de cette créance ,
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Neuilly-sur-Seine, le 23 décembre 2011

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'C' and 'B', with a horizontal line extending to the right.

Jean-Claude BERRIEX